

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 décembre 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA FONCTION PUBLIQUE

LA DÉSIGNATION DE POSTE BILINGUE DANS LE CAS DU MAÎTRE D'HÔTEL À LA RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose une motion urgente qui a trait au mauvais traitement dont est apparemment victime le maître d'hôtel du 24 de la promenade Sussex, fonctionnaire de l'État qui, depuis dix ans, a servi deux premiers ministres à la résidence officielle du premier ministre.

Je propose donc, appuyé par le député de Marquette:

Que le premier ministre dise pourquoi le poste de M. Tom MacDonald, maître d'hôtel au 24 promenade Sussex depuis dix ans, a subitement été déclaré bilingue, alors que tous les autres domestiques sont anglophones; si M. MacDonald est contraint de quitter son emploi au printemps et quel rôle précis a joué la femme du premier ministre dans cette désignation regrettable et inutile d'un poste bilingue.

**M. l'Orateur:** Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

### QUESTIONS OUVRIÈRES

ON PROPOSE L'ÉTUDE DES MOYENS SUSCEPTIBLES DE RÉGLER LA GRÈVE DANS L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion relative à une question urgente et importante.

Étant donné la grève importante que connaît actuellement l'industrie des pâtes et papiers à travers le pays, ce

qui risque de créer des préjudices à toutes les parties en cause, et étant donné que de façon générale il existe un urgent besoin que soit rajeunie et mise à jour la politique du gouvernement fédéral relative à cette industrie, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre des communes procède immédiatement à l'analyse de l'ensemble de la situation qui prévaut au pays dans l'industrie des pâtes et papiers afin d'y apporter des mesures précises pour favoriser un règlement de ces conflits comme par exemple le contrôle de l'importation et de l'exportation.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

[Traduction]

### LES AÉROPORTS

LE COÛT DES SERVICES DE DÉGIVRAGE À MIRABEL—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, je demande aussi, aux termes de l'article 43 du Règlement, à soulever une question très urgente concernant le système très coûteux de dégivrage construit à Mirabel avec les fonds publics. Vu la répugnance du ministère des Transports à procéder par appel d'offres pour découvrir le moyen le plus efficace et le plus économique d'exploiter ce système coûteux, à preuve sa brusque annulation des soumissions qui devaient être ouvertes le 21 novembre à 11 heures, je propose, avec l'appui du député de Lisgar:

Que le ministre des Transports entreprenne sans délai de régler la question de savoir qui, quelle entreprise ou société, exploitera les services de dégivrage à Mirabel, qu'il fournisse à la Chambre et aux lignes aériennes internationales les coûts de revient pour que nous connaissions les facteurs d'efficacité et de frais généraux de même que les frais supplémentaires pour les lignes aériennes qui utilisent Mirabel.

**M. l'Orateur:** Pareille motion exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.